

Communiqué de presse - Jeudi 31 mars 2011 -17h45

## Résultats du vote des résolutions de l'assemblée générale mixte du 30 mars 2011

- Adoption de toutes les résolutions
- Dividende 2010 fixé à 0,75 €/action avec option de paiement en action

L'assemblée générale mixte des actionnaires d'ARGAN s'est réunie le 30 mars 2011 à la Maison des Associations de Neuilly-sur-Seine.

A cette date, le nombre total d'actions existantes s'élevait à 10.136.514 pour un nombre total de droits de vote de 10.135.614. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires présents, régulièrement représentés, ayant valablement donné procuration au Président ou voté par correspondance, détenaient ensemble 6.419.230 actions et autant de droits de vote (soit 63,33% du total).

L'assemblée générale mixte des actionnaires a approuvé l'ensemble des résolutions proposées, et notamment :

- La résolution n°2 prévoyant une affectation des résultats avec un dividende de 0,75€/action. Cette résolution a été adoptée à 99,99%.
- La résolution n°3 proposant **l'option pour le paiement du dividende en action (à 100 %) avec un prix de souscription de 12,33€.** Cette résolution a été adoptée à 99,99%.

Le détachement au droit du dividende se fera le 6 avril 2011 sur les positions au 5 avril après bourse.

L'option pour le paiement en action devra s'exercer à compter de cette date jusqu'au 26 avril 2011.

Passé ce délai, les actionnaires qui n'auront pas opté pour le paiement du dividende en action recevront leur dividende en numéraire (à 100 %).

La mise en paiement du dividende se fera le 6 mai 2011.

L'intégralité du procès verbal de l'Assemblée Générale du 30 mars 2011 est disponible sur le site web de la société.

\* \* \*

Prochain rendez-vous financier (diffusion des communiqués de presse après bourse)

4 avril : information trimestrielle - 1<sup>er</sup> trimestre 2011

## A propos d'Argan

Fondée en 1993, ARGAN est une foncière spécialisée en immobilier logistique qui maîtrise l'ensemble de la chaîne de création de valeur. Son positionnement de développeur-investisseur lui offre un profil unique et une expertise reconnue sur ce secteur d'activité. Argan est cotée sur le compartiment C de NYSE-Euronext Paris depuis juin 2007 (ISIN FR0010481960) et fait partie des indices CAC All-Tradable et CAC Small. La foncière a opté pour le régime des SIIC au 1er juillet 2007.

Plus d'informations sur le groupe ARGAN sur argan.fr

ARGAN foncière en immobilier logistique

Francis Albertinelli Tél : 01 47 47 05 46

E-mail: contact@argan.fr

Citigate
Dewe Rogerson

Agnès Villeret – Relations investisseurs / Lucie Larguier – Relations presse

Tél: 01 53 32 78 95 / 84 75

E-mail: agnes.villeret@citigate.fr/lucie.larguier@citigate.fr